

jeudi 07 Mars 2024 - n°420

Logement - Une délégation d'élus de Villes de France rencontre le Ministre délégué chargé du Logement
Centre-ville et Commerce - Conseil National du Commerce : les premières annonces et les futurs chantiers pour 2024

Institutions - Élection présidentielle 2022 : près d'un cinquième des électeurs inscrits dans une autre commune

Développement économique - Présentation de France Expérimentation

Institutions - Non-cumul des mandats : la proposition de loi du groupe Horizons examinée à l'Assemblée Nationale

Centre-ville et Commerce - Save the date : « Managers de commerce : bilan et perspectives » au Hub des Territoires

Culture - Un livre blanc sur le métier de directeur des affaires culturelles, un outil essentiel pour une profession en mutation

Agenda - Notez bien !

LOGEMENT



Une délégation d'élus de Villes de France rencontre le Ministre délégué chargé du Logement

Mardi dernier, une délégation de Maires de *Villes de France* composée de Gil Avérous, Jean-François Debat, Isabelle Le Callennec, David Marti et Thierry Repentin, a rencontré le Ministre du Logement, Guillaume Kasbarian pour échanger sur les enjeux du logement et de l'habitat dans nos villes moyennes.

La décentralisation de cette compétence a été évoquée avec comme objectif premier pour le Ministre de permettre un choc de l'offre de logements. Les Maires présents ont souhaité connaître les contours des transferts de compétences aux territoires et les moyens fiscaux, humains et réglementaires qui y sont liés. Ils se sont engagés à remettre rapidement des propositions concrètes au Ministre afin de nourrir ses réflexions et participer à la préparation du texte qui sera soumis aux parlementaires.

Les élus ont également insisté sur l'importance pour les Maires et Présidents d'intercommunalités de pouvoir mener sur leur territoire une politique du logement spécifique à leurs besoins en insistant sur les questions du zonage, de la gestion du locatif saisonnier mais aussi des aides à la pierre.

L'annonce du Premier Ministre lors de son discours de politique générale concernant les modifications annoncées au sujet de la loi SRU ont également fait réagir nos élus qui constatent sur le terrain les résultats positifs de cette loi à l'échelle des intercommunalités. Le Ministre a rappelé à ce sujet que le Gouvernement voulait avoir une attention particulière pour les classes moyennes qui ont aussi des difficultés à se loger.

Nos élus ont répondu à cette orientation en rappelant que des dispositifs fiscaux d'aide à l'accession privée ou encore le Prêt à Taux Zéro permettraient à de nombreux foyers de devenir propriétaires alors que les taux d'emprunt ont été multipliés par 4 en deux ans.

Le Ministre et les Maires présents ont convenu de se revoir très prochainement pour échanger sur les propositions de Villes de France sur la décentralisation du logement.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE

Conseil National du Commerce : les premières annonces et les futurs chantiers pour 2024



Le Conseil National du Commerce (CNC) s'est réuni mardi 5 mars à Bercy en conférence plénière afin de présenter les premières mesures issues de ses travaux ainsi que les priorités du CNC pour l'année 2024.

Le Conseil National du Commerce réunit l'État, les fédérations de commerçants et de grandes enseignes, ainsi que les associations d'élus. Le CNC se réunit en

plénière 4 fois par an et 17 groupes de travail ont été organisés sur des thématiques diverses comme la logistique, la gestion de déchets, les baux commerciaux...

Olivia Grégoire a annoncé un certain nombre de mesures issues des travaux du CNC, notamment en matière de simplification administrative. Par exemple, le délai d'obtention d'autorisation pour ouvrir un commerce dans une galerie marchande ou un centre commercial sera réduit à une simple déclaration pour les locaux de moins de 300m², sous condition de certification par un bureau de sécurité agréé et si l'activité commerciale reste inchangée. Des

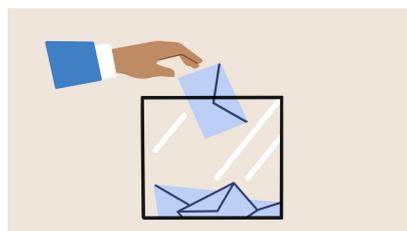
actions seront également entreprises pour simplifier les autorisations d'exploitation commerciale (AEC), notamment par leur dématérialisation, l'alignement des délais avec les permis de construire, et la réduction des recours dilatoires contre ces autorisations. Enfin, la mensualisation des loyers des baux commerciaux sera mise en place avec possibilité de recourir à la législation si nécessaire, tout en laissant aux parties prenantes la liberté de définir les modalités.

Par ailleurs, le Conseil National du Commerce a noté l'engagement significatif des commerçants et des foncières commerciales en faveur de l'industrie photovoltaïque française. Ainsi un pacte de filière, ouvert aux commerçants et aux foncières commerciales sera présenté par Roland Lescure dans les prochaines semaines, a annoncé Olivia Grégoire. Ce pacte réunira un large éventail d'acteurs économiques, dont les énergéticiens, les grands acheteurs, les consommateurs, les industriels et l'État, afin de renforcer la collaboration et l'engagement en faveur de la transition énergétique.

Olivia Grégoire a également annoncé l'ouverture de deux nouveaux chantiers au sein du CNC dans les mois à venir : la modernisation du commerce en centre-ville et l'intelligence artificielle au service des commerçants.

S'agissant de la problématique spécifique du commerce en centre-ville, *Villes de France* salue l'initiative du Conseil National du Commerce et s'associera aux travaux et réflexions engagés par le futur groupe de travail.

INSTITUTIONS



Élection présidentielle 2022 : près d'un cinquième des électeurs inscrits dans une autre commune

D'après une analyse de l'Insee, en 2022, 7,7 millions de personnes, soit 16,5 % des Français de 18 ans ou plus inscrits sur les listes électorales pour la présidentielle, l'étaient dans une commune différente de celle de leur résidence principale. Le Code électoral le prévoit dans diverses situations.

C'est le cas de 39 % des jeunes de 18 à 25 ans, qui peuvent rester inscrits dans la commune de leurs parents. Les trois quarts des Français majeurs vivant en communauté (maison de retraite, caserne, etc.) ne sont pas non plus inscrits dans la commune de leur lieu de vie. Cette situation est également fréquente parmi les électeurs ayant déménagé récemment : plus de la moitié des électeurs ayant changé de commune de résidence en 2021 étaient inscrits en 2022 dans une municipalité différente de celle de leur résidence principale, soit quatre fois plus fréquemment que les autres électeurs.

La moitié des électeurs non-inscrits dans leur commune de résidence principale habitent à moins de 21 kilomètres de leur bureau de vote. Particularité parisienne : la moitié de ceux ne votant pas à Paris résident à plus de 181 kilomètres de leur lieu de vote, situé par exemple dans la commune d'une résidence secondaire.

[Plus d'informations](#)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présentation de France Expérimentation



France Expérimentation est un dispositif interministériel gratuit créé en 2018, qui permet de lever des blocages juridiques entravant la réalisation de projets innovants, grâce à la mise en place de dérogations, à titre expérimental.

Piloté au niveau interministériel, le dispositif France Expérimentation s'adresse aux entreprises, associations, établissements publics ou collectivités territoriales ayant un projet innovant avec une dimension économique dont le développement

est (ou paraît initialement) bloqué par des dispositions législatives ou réglementaires.

Une fois le dossier déposé, l'équipe France Expérimentation en assure l'instruction, en mobilisant pour cela l'expertise juridique et technique des différents ministères concernés. Puis, sur la base des analyses et avis rendus, chaque dossier est soumis à l'arbitrage du cabinet du Premier ministre.

Aujourd'hui, France Expérimentation traite environ 80 demandes par an. Plus des deux tiers des demandes traitent de blocages ayant trait à l'environnement, au logement, aux transports ou à l'économie circulaire (réutilisation d'objets usagés).

[Pour en savoir plus, télécharger la brochure France Expérimentation](#)

INSTITUTIONS



Non-cumul des mandats : la proposition de loi du groupe Horizons examinée à l'Assemblée Nationale

Le 22 janvier dernier, le groupe Horizons déposait à l'Assemblée nationale une proposition de loi organique visant à « renforcer l'ancrage des parlementaires » en assouplissant les règles de la loi du 14 février 2014, qui a mis fin à la possibilité de cumuler un mandat exécutif local avec un mandat parlementaire.

La proposition de loi du groupe Horizons ne vise pas à autoriser à nouveau le cumul d'un mandat national avec un mandat exécutif local. Le texte suggère plutôt de donner la possibilité aux parlementaires d'exercer certaines fonctions exécutives locales.

Ainsi, l'article unique de la proposition de loi propose de rétablir la possibilité de cumuler le mandat parlementaire avec les fonctions d'adjoint au maire, de vice-président de département, de région, d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou de syndicat mixte.

Examinés mercredi 6 mars en commission des Lois de l'Assemblée nationale, les amendements déposés vont de la suppression pure et simple de la loi de 2014 à la suppression de la proposition de loi Horizons. Cette proposition de loi sera examinée en séance publique le 14 mars prochain.

CENTRE-VILLE ET COMMERCE



Save the date : « Managers de commerce : bilan et perspectives » au Hub des Territoires

Dans le cadre du Plan de Relance, la Banque des Territoires a soutenu les collectivités dans le recrutement de managers de commerce. Quel bilan peut-on dresser de ce dispositif ? Comment accompagner la montée en compétence des managers de commerce pour contribuer à la redynamisation des territoires ?

Pour échanger sur ces questions, rendez-vous au Hub des Territoires le 26 mars

2024 à 9h30 à l'occasion de l'événement « *Managers de commerce : bilan et perspectives d'un métier au cœur de la redynamisation des territoires* ».

[Inscription](#)

CULTURE



Un livre blanc sur le métier de directeur des affaires culturelles, un outil essentiel pour une profession en mutation

Publié en 2023 par la Fédération nationale des associations de directeurs des affaires culturelles (FNADAC), le livre blanc sur le métier de directeur des affaires culturelles (DAC) est un document à disposition des collectivités et dressant un

état des lieux de la profession et proposant des pistes d'évolution pour l'avenir.

Le métier de DAC est en pleine mutation. Face à l'évolution des politiques publiques, à la diversification des publics et à l'essor du numérique, les DAC doivent aujourd'hui faire preuve d'une grande adaptabilité et d'une expertise pluridisciplinaire. Le document décrit ensuite les compétences clés du DAC : connaissance approfondie du secteur culturel et de ses acteurs, capacité à élaborer et à mettre en œuvre une politique culturelle cohérente, management d'équipe et gestion de projets, communication et sensibilisation des publics ainsi que la recherche de financements et le développement de partenariats.

Le livre blanc insiste aussi sur le rôle essentiel que jouent les DAC dans le développement territorial. En effet, la culture est aujourd'hui considérée comme un levier important de l'attractivité et du dynamisme des territoires. Le document propose également des pistes d'évolution pour l'avenir du métier de DAC. Parmi celles-ci, on peut citer : le renforcement de la formation initiale et continue des DAC, la consolidation des réseaux professionnels et une meilleure reconnaissance du statut et des missions des DAC.

Le livre blanc sur le métier de directeur des affaires culturelles est un outil précieux pour les DAC, leurs partenaires et ceux qui s'intéressent à l'avenir de la culture en France. Il offre une vision claire d'une profession en pleine mutation et propose des pistes concrètes pour son développement.

[Lien vers le livre blanc](#)

AGENDA



Notez bien !

Mardi 19 mars 2024 (09h30-11h30)

Réunion du groupe de travail Europe de *Villes de France* (réservé aux adhérents)
Paris

Jeudi 4 & vendredi 5 juillet 2024

Congrès de *Villes de France*
Sélestat

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi